SESSION DE FORMATION

CONSEILLERS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE : INFORMER SUR LES DISPOSITIFS DE FORMATION

1 jour

Informer les jeunes de 16 à 25 ans sur leurs droits d'accès à la formation et à l'emploi

lundi 26 septembre

2016

OBJECTIFS

Informer sur les mesures d'accès à l'emploi et à la formation des jeunes.

Repérer les structures d'accueil, d'information, d'orientation compétentes.

PUBLIC

Toute personne chargée d'informer et d'orienter les jeunes : Pôle emploi, structures d'accueil et d'information, Conseils régionaux, Opca, Fongecif, organismes de formation, membres du service public de l'orientation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas de chaque thème du programme (exposés suivis de périodes de questions-réponses et d'échanges avec les participants), ainsi que le cas pratique effectué pendant la formation.

ANIMATION

Brigitte Caule, chargée d'études à la direction Juridique de Centre Inffo.

PROGRAMME

Rôle de la Région en matière de formation et d'insertion des jeunes

- Compétences des Conseils régionaux
- Les mesures financées par les Conseils régionaux

Le service public régional de l'orientation (SPRO)

Les dispositifs existants

- La mobilisation par un jeune du compte personnel de formation
- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat de professionnalisation
- Les emplois d'avenir
- Le contrat de génération (volet « jeune »)
- Les autres mesures : CVI, service civique, parrainage, Pacte…

Les structures compétentes

- Les Missions locales
- Les PAIO
- Les Espaces jeunes
- Les autres structures

Cas pratique

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Évaluation de la formation par les stagiaires.
Remise d'une attestation de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Prérequis : **Connaître les fondamentaux du secteur de la formation.**

Vous pouvez suivre au préalable : Panorama du droit de la formation professionnelle continue.

Vous pouvez la compléter par les formations « généraliste » comme : Maîtriser les nouveautés de la réforme de la formation.

En fonction de votre activité (entreprise, Opca, organisme de formation…), suivre les autres formations « approfondi » comme : Informer les demandeurs d'emploi sur les mesures d'accès à la formation et à l'emploi, et/ou « expert » comme : Savoir renseigner le bilan pédagogique et financier d'un organisme de formation.